



Chambre non-fumeur, mais un cendrier dans la chambre !

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 11 septembre 2009

Bonjour

Je me suis rendu dans un hôtel FORMULE UN de accor. On m'a demandé si je voulais une chambre fumeur ou pas, bien entendu j'ai demandé une chambre NON fumeur mais il y avait quand même un cendrier .

Ont-ils le droit de mettre des cendriers ?

N'est ce pas de l'incitation à fumer ?

Réponse :

L'interdiction de fumer contenue dans le code de la santé publique ne vise pas les chambres d'hôtel.

Lorsque l'hôtelier vous propose une chambre non-fumeur, il s'engage à vous livrer une chambre dépourvue de fumée de tabac ou d'odeurs de fumées froides. La présence de cendriers dans un tel espace n'est pas normale, mais elle n'est pas constitutive d'une infraction.